

andre.simon30 > Message de la Madame la Présidente, Madame, Monsieur, Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie du courrier adressé par Madame FUSELIER, Présidente de la CCRCT, au maire et aux élus

avr 16 à 4h05 AM

andre.simon30

À

omar FENARDJI

Chèr(e) collègue,

Je viens de recevoir pour information, le courrier de Mme la Présidente de la CCRCT adressé aux élus de Nogentel, il m'interpelle.

La présidente peut retirer une délégation confirmée par le retrait d'une fonction mais si « *ce moment était particulièrement grave et douloureux* », l'absence d'inscription à l'ordre du jour pose question ; la méthode utilisée interroge sur la validité de l'expression démocratique des délégués.

Les délégués de Nogentel n'étaient pas présents. Certains élus informés avaient des pouvoirs de collègues absents, d'autres ont découvert le point à aborder en séance. Est-ce ainsi qu'est démontré que la CCRCT « *est un lieu d'expression sans contrainte, de respect des différences...* »

Par ailleurs, certains passages de ce courrier me gêne :

- invoquer les « *services* » que M Mahieux « *mettait dans l'embarras* » c'est aussi mettre dans l'embarras les services, d'autant plus que Mme Fuselier est la présidente.

Les agents de la Fonction publique territoriale participent à l'exécution d'un service public et exécutent des missions d'intérêt général. Ils sont dans l'obligation de veiller à la stricte neutralité du service public et d'observer une retenue dans l'expression de leurs opinions, notamment politiques. Je respecte trop ce principe pour accepter qu'il soit sous pression..

- - dénoncer que « *la presse se faisait l'écho de ses critiques* », est remettre en cause la liberté de la presse notamment locale qui publie tous les jours des articles en usant de tous les sujets et en nommant des personnalités..

Pour conclure, je regrette que ce courrier fasse la démonstration, que les réunions de la communauté de communes ne soient plus des lieux de convivialité, de respect des convictions...

J'ai toutefois la volonté de continuer ce premier mandat de suppléante en privilégiant l'action pour l'intérêt général et le développement du Sud de l'Aisne qui sont des moteurs bien éloignés des querelles partisans.

Avec tout mon respect quelque soient vos convictions ;

Bonne soirée

Martine Simon

Déléguée suppléante de la commune de Blesmes

06 70 93 77 22>